

L'AVENIR. Parait tous les MARDIS et SAMEDIS au matin. ABONNEMENT. Pour six mois, 50. Pour un an, 100.

L'AVENIR.

ANNONCES. Prix: Six lignes et au-dessous, première insertion... 2 6

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT"

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

La Temperance.

Sobriété chez le peuple.

ASSEMBLÉE DU MARCHÉ BONSECOURS.

RAPPORTÉ POUR L'AVENIR.

(Suite et fin.)

M. LÉTOURNEUX. — Messieurs, j'éprouve beaucoup de plaisir à venir vous adresser la parole en cette circonstance. En présence d'une assemblée si nombreuse de nos compatriotes, et pour une si belle cause, j'espère que j'aurai quelque chose à vous dire.

Cette résolution dit que M. Chiniquy a bien mérité de la patrie. Vous l'avez entendu la semaine dernière; vous l'avez entendue, cet ardent apôtre, ce zélé patriote; cet ami du peuple qu'il est venu régénérer (applaudissements).

Honneur à ces marchands, qui font beaucoup d'argent dans ce commerce qu'ils ont abandonné dans l'intérêt de leurs compatriotes (applaudissements). J'ai d'autant plus de plaisir, messieurs, à secourir cette résolution, que j'ai suivi depuis le commencement l'œuvre de la tempérance.

L'état en voyage à Québec, lorsque je fus introduit pour la première fois à M. Chiniquy. Il me parlait alors de la tempérance avec le même zèle, la même persécution qu'il en parle aujourd'hui. Il me parlait ainsi de la tempérance, mais j'étais loin de penser qu'il réussirait comme il a réussi depuis. Je lui dis que je croyais que ça serait une chose bien difficile d'empêcher les canadiens de faire usage des boissons; je lui dis que l'ivrognerie était parmi nous un vice malheureusement bien enraciné et que je croyais qu'il serait bien difficile de le faire disparaître de sur le sol canadien.

Plusieurs d'entre vous ont probablement lu l'histoire de la décadence de l'Empire Romain. Vous avez peut-être vu les scènes d'orgie qui se distinguaient. Les exemples de peuples ruinés par l'intempérance sont bien fréquents. On vous a parlé aussi du peuple américain; vous savez sans doute sous quelles circonstances les premiers colons des États-Unis sont venus s'y établir. C'étaient des hommes persécutés à cause de leur religion; c'était par suite des persécutions et dans des temps de vengeance qu'ils allaient l'Angleterre pour venir s'établir en Amérique.

Nous avons commencé, nous avons renoncé à l'usage des boissons enivrantes; persévérons et nous en étendrons l'usage en Canada. Les hommes qui n'en font pas usage sont généralement énergiques, travaillants et ces qualités font la richesse des nations (applaudissements).

Messieurs, ou vous a parlé de la peste; et je puis vous faire allusion de nouveau. C'est bien vrai; à la Nouvelle-Orléans ceux qui ont été atteints n'ont pas succombé au choléra, tandis que les autres qui en ont été atteints, ont presque tous été emportés par ce fléau. Je ne veux pas vous dire qu'on va avoir le choléra, mais s'il venait, comme tout le monde

tient à sa peau, je crois qu'il est bon de vous avertir que la tempérance est un des meilleurs moyens de l'éviter. Nous allons, messieurs, exprimer notre reconnaissance au père Chiniquy; mais le meilleur moyen de le faire, c'est lui-même qui nous l'a dit, c'est de nous donner la main et de tâcher de l'aider dans sa glorieuse carrière. C'est le devoir de tout le monde de s'associer à la société de tempérance; et de s'efforcer d'en assurer le progrès. C'est ainsi que nous pouvons nous unir à ce grand mouvement du peuple canadien que c'est un peuple tempéré; qu'on pourra dire que c'est un peuple industrieux comme on le dit déjà, et que nous serons plus tard un peuple prospère. (Applaudissements.)

M. R. CHÉRIER. — Messieurs, l'heure est déjà avancée et je suis convaincu que vous êtes bien déterminés au sujet de la question qui vous réunit ici ce soir. Comme la résolution que j'ai à proposer n'est qu'une résolution pour organiser les moyens de témoigner notre reconnaissance pour les services que nous a rendus le père Chiniquy, je me contenterai de dire bien peu de chose sur ce sujet d'ailleurs épuisé par les orateurs précédents. Vous avez vu que les résolutions précédentes tendaient à faire préparer une adresse de remerciements au père Chiniquy, pour le zèle et la persévérance qu'il a déployés dans la cause de la tempérance. Cette résolution que j'ai ici n'est que le complément de la précédente. Elle est l'effet de faire frapper une médaille qui consacrera ses mérites et ses inscriptions le sentiment de reconnaissance que nous devons tous avoir pour les bienfaits que le père Chiniquy a répandus parmi nous pendant son séjour en cette ville. Cette médaille sera un monument éternel de reconnaissance de notre part entre les mains de ce digne apôtre de la tempérance. Mais nous devons faire plus que cela; nous devons graver sur nos fronts ce sentiment de reconnaissance. C'est là particulièrement qu'il doit être, et que le père Chiniquy devra trouver le monument principal de la reconnaissance pour les bienfaits qu'il a répandus parmi nous, pendant son séjour à Montréal (applaudissements).

Cette médaille sera l'emblème non seulement de la reconnaissance des habitants de Montréal, mais encore de deux cent mille associés que compte aujourd'hui la société de tempérance en Canada (applaudissements). Messieurs, je ne vous dirai rien ici de merveilleux de cette admirable institution à faire dans cette ville et dans le Bas-Canada tout entier. Vous en avez assez entendu du haut de la chaire. Mais, messieurs, je puis vous adresser cette remarque que je lisais récemment dans un journal, remarque que j'ai apportée à la séance d'aujourd'hui à une assemblée du peuple de toutes les classes et de toutes les conditions. Cette remarque était celle-ci: s'il est un seul parmi vous, hommes, femmes, ou enfants, depuis le premier jusqu'au dernier, s'il en est un seul qui dans le cours de sa vie a eu occasion de faire usage des boissons et qui puisse dire qu'il n'en a reçu aucun dommage, que celui-là vienne ici que je puisse admirer ce phénomène impossible, je puis dire dans le cours des siècles... Je dirai la même chose; et je m'adresserai cette question à moi-même à vous; s'il en est un seul qui puisse se présenter ici et déclarer à cette assemblée que jamais il n'a éprouvé aucun dérangement, qu'il vienne ici, qu'on puisse l'admirer comme un de ces prodiges qu'on ne rencontre jamais dans la société, (applaudissements.)

Messieurs, comme je le disais en préluant, l'heure est trop avancée pour que je puisse vous faire part d'aucune réflexion, aussi je me bornerai à vous lire cette résolution: Proposé par André Romuald Chériar, Ecuyer, secondé par Hubert Paré, écr. Résolu. — Que c'est le vote de cette assemblée qu'avec l'adresse qu'il lui sera présentée, une médaille lui soit offerte en souvenir de son dévouement et pour lui exprimer notre reconnaissance pour le bien que son zèle a produit dans notre ville. Qu'une liste de souscripteurs soit ouverte, aux fins de collecter la somme nécessaire pour faire graver cette médaille, et que MM. H. Paré, J. Marchand, Alexis Trudeau, Boichette, Loranger, Ouimet, avec M. Pierre Jodoin, pour Trésorier, soient chargés de la faire graver, avec tels inscriptions qu'ils jugeront convenables à la circonstance.

Proposé par Gédéon Ouimet, écr., secondé par Louis Marchand, écr., qu'il soit. Résolu. — Que les noms suivants, soient chargés, par cette assemblée, d'aller présenter la requête de félicitations au Révérend M. Chiniquy, à Longueuil, lieu de sa résidence, et de lui transmettre la médaille dont il est parlé dans les résolutions précédentes, de la manière et dans le temps que ces messieurs le jugeront convenable, devant les délégués, en demandant qu'ils aient dans les journaux de cette ville, aux fins de faciliter aux citoyens qui voudraient les accompagner, l'occasion de le faire; savoir: MM. Charles Mondelet, écr., H. Paré, Ferdinand Perrin, P. Jodoin, T. J. J. Loranger, Jérôme Grenier, Alexis Trudeau, Narcisse Valois, C. A. LeBlanc, Mr. Marchand, Mr. O. Pelletier, Prudent Beaudry, Pierre Jacques Beaudry, Olivier Pichette, Pierre Damour, Léandre Coursolles, Léon Hurléau, M. le promoteur Coffin, Mr. Gareau, père, Joseph Antoine Gagnon, David Pelletier, Antoine Levesque, Louis Comte, Alexis Laframboise, Dr. Beaubien, Dr. Trester, Olivier Fréchette, Mr. Dubois, François Benoit, Louis Renaud, Jean Bte. Renaud, François Leduc, André Lapierre, Charles Séraphin Rodier, le Conseiller Amable Prévost, Amable Jodoin, Joseph Robillard, Joseph Bourdon, J. D. Bernard, François Leclair, L. J. Harkin, Enchére Dufort, Pierre McGill Desrivieres, Jean Bte. Robillard, Joseph Beaudry, H. Lionais, N. B. Desmarais, L. Cormier, L. P. Boivin, Ovide LeBlanc, L. O. Letourneux, Benj. Delisle, Jean Bte. Couillard.

M. OUMET. — Messieurs, j'étais disposé à vous adresser quelques mots, mais comme le temps presse et qu'il ne serait pas convenable d'abuser de votre bienveillance, je vais me contenter de vous dire le sujet de cette résolution. On vient de vous dire qu'il est question de présenter une adresse au père Chiniquy et de lui donner une médaille qui devra être frappée de certains inscriptions expressives de notre reconnaissance, et qui lui sera donnée comme un gage de notre satisfaction. Pour arriver à ce but, il sera préparé des listes de souscripteurs et des messieurs se chargeront de passer chez vous pour recevoir le montant de vos souscriptions; car si nous voulons que cet hommage de reconnaissance vienne de tous ceux qui ont profité de ses efforts, il faut qu'il vienne de tous ceux qui ont pris la tempérance.

J'espère donc que, lorsque ces messieurs se présenteront chez vous, vous vous ferez tous un devoir et un honneur de souscrire. La souscription sera de peu de chose, afin que tout le monde puisse y concourir. Cette résolution mentionne les noms de ceux qui seront chargés de présenter cette adresse au père Chiniquy. Cette adresse lui sera présentée à Longueuil et il est inutile de vous dire que le jour venu pour y aller, vous devrez tous y rendre pour aller présenter cette médaille au père Chiniquy. Des steamboats seront préparés pour l'occasion et je suis persuadé que vous voudrez tous vous rendre pour aller saluer le rév. père Chiniquy et le remercier des bienfaits qu'il a répandus parmi nous. (Applaudissements prolongés.)

M. MARCHAND. — Messieurs, je n'ai pas pour habitude de parler en public. En conséquence la première chose que j'ai à faire, c'est de demander votre indulgence pour m'échapper quelques instants. A la réquisition qu'on m'est faite, je n'ose pas me re-

fuser. Je m'adresse à vous parce qu'on croirait peut-être, si je m'y refusais, que c'est parce que je ne suis pas ami de la tempérance autant que ces messieurs qui ont pu s'exprimer mieux que moi, mais qui n'ont pas plus que moi à cœur, le progrès de cette société. Il me reste peu de chose à vous dire, car, quand bien même j'en aurais la capacité, ils ont tout dit et que voulez-vous que je dise de plus. (Crier.) Comme je suis un de ceux qui sont chargés d'aller présenter l'adresse, j'espère qu'on fera des préparatifs pour amener autant de monde qu'il y en a ici, pour aller remercier M. Chiniquy des bienfaits qu'il a faits à Montréal. (Applaudissements.)

M. MONDÉLET. — Cette motion qui est secondée par un de ces patriotes marchands de la basse-ville qui ont fait, en cessant de vendre des boissons, le sacrifice de milliers de louis, passera-t-elle? (Oui, oui et applaudissements.)

Le président annonce que le comité faisait le rapport d'une adresse qu'il avait préparé et demanda si l'Assemblée veut en entendre la lecture. Le secrétaire fait lecture de l'adresse suivante qui est adoptée:

AU RÉVÉREND PÈRE CHINIQUY. Monsieur, — Délégués par dix-huit mille habitants de Montréal qui, à votre voix, se sont enrôlés sous la bannière philanthropique de la société de tempérance, nous venons vous apporter le tribut de leurs remerciements, et vous offrir l'expression de leur reconnaissance. Vous avez bien mérité de la patrie; et le jour où le Canada prendra parmi les nations le rang que sa destinée lui réserve, il aura de vous un souvenir favorable, car vous avez puissamment servi ses intérêts, en faisant disparaître un des obstacles les plus violents qui s'opposaient à son avancement, nous voulons dire l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses. Votre œuvre est patriotique, car dans la croisade que vous avez entreprise contre l'intempérance, les armes dont vous vous êtes servis, ont été des considérations empruntées aux plus chers intérêts canadiens, et pour s'assurer du succès, votre voix éloquent de prêtre et de citoyen, n'a eu qu'à faire résonner ce mot toujours magique, aux oreilles de la population canadienne, "amour de la patrie."

Quand vous vintes en notre ville, vous aviez déjà répandu vos doctrines salutaires dans nos campagnes, et partout vous aviez été salué avec enthousiasme. La capitale du Canada n'a pas voulu rester en arrière de dévouement et de patriotisme et la comme ailleurs votre zèle a été couronné du plus entier succès. Aussi votre nom sera-t-il toujours cher aux habitants de Montréal, dont une assemblée publique en nous chargeant de vous offrir une médaille a reconnu qu'elle ne vous offrirait qu'un faible gage de sa reconnaissance, et une récompense bien modeste pour les sacrifices que vous vous êtes imposés dans l'intérêt de la cause dont vous vous êtes fait l'apôtre. Mais la récompense qui vous est due, la postérité seule peut vous l'accorder, car elle seule peut dignement récompenser les services des bienfaiteurs de l'humanité.

Des remerciements sont votés au président et au secrétaire, puis l'assemblée se leva.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

Cour des commissaires.

M. le Directeur,

La cour des commissaires occupe beaucoup les journaux depuis quelque temps, et c'est à bon droit, car l'on ne saurait croire combien d'injustices s'y commettent journellement. Volontairement ou involontairement, par ignorance ou par malhonnêteté et intérêt personnel, tous les jours les juges-commissaires rendent les jugements les plus absurdes et les plus iniques, qui multiplient les chicanes et les frais, et enlèvent tout respect pour l'administration de la justice, dont la base est le respect et la confiance des administrés. Créanciers et débiteurs en ressentent tous les jours le mauvais effet pas des dénis de justice criants, et grand nombre de personnes s'abstiennent de toute poursuite devant une semblable cour, jusqu'à ce qu'elles puissent s'adresser à un tribunal supérieur, honnête et sans passion. Et les abus ne se montrent pas seulement dans un endroit, mais dans vingt endroits; et non seulement dans les localités reculées qui manquent d'hommes éclairés, mais encore dans les comtés les plus riches et les plus éclairés, tels que celui-ci, par exemple. Je ne citerai que deux faits entre beaucoup d'autres qui prouvent amplement mon avis.

Dans le terme de ce mois d'avril, un chef-lieu de ce comté qui ne devrait avoir que des juges-commissaires éclairés, un commissaire a condamné un défendeur à payer une forte somme, sans aucune preuve de la part du demandeur, et seulement parce que la créance était motivée dans le writ de sommation!

Ce même commissaire, quelque temps avant le dernier terme, a signé et autorisé l'émanation d'une exécution avant les délais prescrits par la 23e. clause de l'acte des commissaires. Une opposition sur ce fondement a été faite, et le même commissaire, siégeant encore, a maintenu l'opposition, quoique ce fût lui qui eût émis l'exécution, condamnant l'autre partie aux frais.

De pareils actes de la part de commissaires instruits, doivent nous faire juger des erreurs pour rien dire de plus dans lesquelles peuvent tomber des hommes qui ne sont pas instruits. J'ai cru de mon devoir de rapporter ces faits en public, pour les joindre à la masse de preuves déjà accumulées contre la cour des commissaires, dont l'abolition sera d'un grand avantage pour le pays.

UN QUI ÉTAIT PRÉSENT. Comté de St. Hyacinthe } 6 avril, 1849.

A. G. B. LYON, Écr. M. P. P. pour Russell, C. W.

Monsieur, — Après avoir ouvertement blâmé le choix que le comté avait fait de vous pour le représenter, parce que vous vous étiez refusé à faire l'aveu de votre croyance politique, je me crois obligé, après avoir lu vos observations faites en Chambre sur le bill de la représentation, de vous féliciter sur la noblesse et la justice de ces sentiments alors exprimés sur le compte de mes compatriotes du Bas-Canada. Vous aviez raison de dire, monsieur, que vous n'aviez aucun sujet de craindre pour le Haut-Canada, en rendant justice au Bas et en votant contre l'injustice-Lafontaine, vous avez montré une indépendance qui fait honneur à la droiture de votre cœur et à l'honnêteté de vos principes; ce qui aurait dû faire rougir de honte la gent moutonnière qui suit, en blâmant des iniseries, la marche tortueuse du ministère.

Je n'ai pas manqué de faire valoir auprès de mes amis ici tout ce que nous vous devons de reconnaissance pour avoir fait échouer cette monstruosité législative et j'ai l'assurance que vous avez gagné par là dans l'affection de vos constituants. On a été surpris de l'autre côté de la rivière, à Buckingham surtout, du vote de M. Egan sur cette question, et il pourra lui-même s'en convaincre aux prochaines élections. Moi pour un, si le peu d'influence que j'ai parmi les canadiens de son comté, peut servir à leur rappeler ce vote, je lui promets de le faire avec toute l'énergie dont je suis capable. Les sentiments que j'exprime plus haut à votre égard, sont, je crois, l'expression générale de la torie même qui comptait sur une adhésion aveugle de votre part au ministère, ne savent plus que dire; cette raison de batailler contre vous n'existe plus et j'en suis content pour vous et pour l'avantage qui en est résulté pour le Bas-Canada, qui ne perdra pas de temps, j'espère, d'agiter le rappel d'une Union qui ne peut convenir à personne, quoiqu'en disent le ministère et ses mimions.

Je suis monsieur, avec considération votre, etc. Dr.

Nouvelles d'Europe.



Le steamer américain Hermann, parti de Southampton le 26 mars, est entré hier le 13, vers trois heures dans la baie de New-York. Il nous apporte des nouvelles de deux jours plus fraîches que celles qui nous ont été transmises dimanche dernier par le Niagara. Nos dernières dates sont du 25 de Londres et du 24 au soir de Paris.

Si la courte période que nous avons à enregistrer, n'offre aucune de ces explosions soudaines auxquelles nous nous sommes habitués, en revanche elle renferme de graves indications qui semblent destinées à aviver l'impatience universelle. La guerre est plus menaçante que jamais: elle est par là déjà reprise en Italie; l'armée Piémontaise et celle de Radetzki se sont mises toutes deux en mouvement. Puno le 20, l'autre le 21 mars; et l'on attendait à chaque instant la nouvelle d'un engagement devenu inévitable. D'un autre côté, l'intervention autrichienne dans les affaires de Rome paraît décidée; et un corps d'armée française, déjà tout embarqué, se sent prêt à partir pour les États pontificaux. Au Sud, la république sicilienne a rejeté les propositions que lui avait faites le roi de Naples, et sur ce point encore les hostilités vont renaitre. Les escadres française et anglaise se retirent, et laissent la querelle se vider entre les insurgés et leur souverain. La cause de ce dernier sera loin d'avoir une belle perspective; car la Calabre, dit-on, serait prête à se soulever encore la fois; elle ferait une diversion puissante en faveur de la Sicile, et qui sait si le mouvement révolutionnaire ne s'étendra pas de proche en proche? Ainsi d'un bout à l'autre de la Péninsule la lutte semble devoir reprendre avec un nouvel acharnement.

Elle n'a point cessé en Hongrie, et à en juger par les rumeurs qui se répandent, elle est sur ce point loin d'être favorable à l'Autriche; les bulletins officiels ont beau faire; on ne croit pas aux défaites de Maggyars; on est tout disposé au contraire à les croire vainqueurs; mais les renseignements positifs manquent.

Le différent entre la Porte et la Russie arrive à une crise décisive: cette dernière a présenté un ultimatum qui met l'autre en demeure de résoudre dans un délai de quarante jours les deux questions en litige: le passage des Dardanelles par la flotte russe et l'occupation des provinces danubiennes par les troupes du Czar. La Turquie conservera-t-elle jusqu'au bout l'attitude si ferme qu'elle a prise dans ces derniers temps? Les journaux français l'espèrent; le correspondant du Deutsche Allgemeine Zeitung croit au contraire qu'elle cédera sur tous les points.

Ainsi les complications européennes se serrent plus fortement chaque jour; il en est une toutefois qui s'est calmée, on l'espère, dénouée de façon à mettre l'Allemagne à l'abri d'un conflit entre les deux grandes puissances qui s'y disputent la prépondérance. L'Assemblée nationale de Francfort a repoussé la proposition de M. Welker, dont l'un des principaux articles nommait le roi de Prusse chef de l'empire d'Allemagne. Ce vote, conséquence naturelle des sentiments exprimés par le souverain qu'on voulait élever au rang suprême, a causé cependant les plus vives émotions: l'Assemblée s'est séparée au milieu d'un grand désordre, le ministère de Gagern a déposé immédiatement sa démission entre les mains du vicar de l'Empire, et des troubles ont éclaté à Berlin; mais l'Autriche et la Prusse ne se brouilleront pas. C'est le seul point de l'horizon politique où l'on aperçoit une éclaircie; car le ciel de la France qui depuis près d'un mois semblait si pur, s'est chargé de quelques nuages. Les tendances du gouvernement, secondées par la majorité de l'Assemblée, commencent à porter leurs fruits. La répression que l'on veut exercer avec trop d'énergie, cause une profonde irritation dans les rangs de ceux dont les intérêts surtout on la dirige; elle pourrait bien

arriver à mécontenter tous les hommes qui ont encore à cœur les conquêtes de février. L'adoption de la loi contre les clubs a semé des colères qui finiront par avoir du retentissement dans la population; et déjà l'émotion qui régnait parmi certaines classes, faisait craindre une manifestation. Dieu veuille qu'elle n'ait pas eu lieu! Dieu veuille que tout ait fini cette fois par des éclaircissements et des motifs raisonnables surtout que le gouvernement, mieux éclairé sur les intérêts du pays et sur les siens propres, se dise enfin que son rôle n'est point de comprimer, mais de diriger; et que la politique de résistance qui a perdu Louis Philippe, n'est pas celle qui doit sauver la République honnête et modérée. Or on n'a déjà que trop suivi cette ligne désastreuse; il faut s'en écarter, si l'on ne veut pas compromettre la confiance et la prospérité renaissantes que nous étions si heureux de signaler encore ces jours derniers; et en est-temps encore; mais le ministère qui attribue sans doute à sa fermeté des résultats dûs surtout aux circonstances et à la nature généreuse de notre pays, le ministère le comprendra-t-il? Là est pour lui la question, et malheureusement nous n'osons pas la résoudre d'une façon affirmative. — Courrier des États-Unis.

EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE.

Paris, le 24 mars 1849.

A Rome, il y a eu, le 12 mars, une espèce d'émeute à l'occasion des cloches qu'on enlève aux églises pour en faire des sous et des canons. Plusieurs paroisses ont résisté. Les religieux de Saint-Philippe de Neri ont exposé le Saint Sacrement, comme dans un temps de calamité publique, et ils ont refusé de livrer les clés de leur clocher. Les agents des autorités républicaines ont amené des fagots contre la porte pour la détruire par le feu, et de cette mesure violente a manqué de résulter un incendie dans tout le quartier. Le gouvernement s'est vu forcé de reculer devant l'émotion produite par cet événement dans la population. Les Romains paraissent tenir plus encore à leurs cloches qu'à leur pape. Ils ont aisément parti celui-ci, mais ils ne veulent pas se séparer de celui-là, pour ne pas être privés de la distraction que leur procure le carillonement régulier des trois ou quatre cents églises de Rome et de ses faubourgs. C'est là un trait de mœurs caractéristique. Cette affaire a paru assez importante pour que le préfet de police, qui le ministre de l'intérieur aient eu devoir publier deux proclamations, dans lesquelles ils expliquent aux Romains qu'on ne veut pas priver les églises des cloches nécessaires au service religieux (et à la régularité des carillons), qu'on ne prendra que les cloches superflues des convents et des chapelles. Grâce à ces promesses, le calme s'est rétabli, mais plusieurs évêques et supérieurs de convent ont été arrêtés. Le peuple n'a rien dit; on lui laissait ses cloches.

La note du roi de Prusse, déclinant l'offre de la couronne impériale d'Allemagne et se rattachant au plan du directeur proposé par l'Autriche, a eu le résultat qu'on devait en attendre dans la diète de Francfort. La proposition de M. Welker a été rejetée par 282 voix contre 251, si l'on en croit la correspondance du National. Le mécontentement causé à Berlin par la sage résolution du roi a fait éclater une émeute dans la soirée du 18 mars, anniversaire de la révolution qui a été payée du sang de plus d'une victime. On s'est porté au lieu de repos des combattants. Des barrières ont été élevées, un corps-de-garde défilé; mais la troupe a menacé de faire feu, et le calme s'est rétabli. — La nouvelle la plus importante d'Allemagne est celle que donne la Correspondance parlementaire de Francfort: elle dit savoir de source certaine que l'Autriche a proposé, à Londres et à Paris, la réunion d'un congrès des puissances signataires des traités de 1815, pour y traiter la question européenne en entière; l'organisation de la confédération allemande y serait comprise de droit. Ce serait la seule manière d'éviter l'embrasement dont l'Europe est menacée; mais il faudrait pour cela que les défenseurs de la liberté et de l'équité fussent en majorité dans le congrès, et ils y seraient en minorité. C'est probablement sur ce calcul que l'Autriche se repose. La politique de la France est de ne sanctionner par sa présence que des réformes durables; on se sentir à l'écart, en laissant la Providence faire son œuvre. L'intervention par voie de congrès est aussi peu opportune pour nous, en ce moment, que l'intervention par la voie des armes. Aussi verrai-je avec regret se confirmer la nouvelle, donnée par la Sentinelle de Toulon du 18 mars, que la division du général d'Arbaumville, forte de 12,000 hommes, a reçu l'ordre d'embarquer pour l'Italie. Nos propres affaires réclament assez l'attention de nos hommes d'État, pour qu'ils ne doivent pas se mêler de celles des autres. On ne peut rien, en effet, que de révolutionnaire, qu'on avait pu croire un moment dissipée, n'ait repris avec une recrudescence alarmante depuis quelques jours. Ce nouvel accès a été causé par la suppression dont les clubs se voient menacés, et par l'exécution de deux des cinq insurgés de juin qui ont été condamnés à mort pour avoir assassiné si cruellement l'infortuné général de Bréa. Les anarchistes s'étaient flattés de l'espérance que le gouvernement n'oserait point faire exécuter cette sentence; aussi leur surprise n'a pas été moins grande que leur fureur. Ils ont vu une sorte de défi dans un acte douloureux qui n'a été qu'une satisfaction donnée à l'opinion, à la sécurité publique. J'ai déploré, pour ma part, ce sanglant holo-causte, non que je croie qu'on puisse et qu'on doive assimiler l'assassinat aux égarements politiques, mais parce que je voyais plus d'inconvénients que d'avantages dans ce sacrifice, si légitime qu'il fût dit. Je prévoyais qu'il exciterait plus de cris de rage que de pensées de remords. C'est ce qui est arrivé. Les menaces, les injures les plus effroyables ont été proférées contre le président de la République. La Réforme l'a accusé d'avoir insisté pour l'exécution, malgré l'avis du conseil d'État, tandis qu'en contraire, si Louis Bonaparte a dû renoncer à ses desirs de clémence, c'est parce que le conseil d'État et le ministère ont été unanimement d'avis que cette clémence ne pouvait sans danger s'étendre au-delà de trois comités de peine.

Un démenti officiel a donc été donné à la Réforme, mais elle s'est bien gardée d'en faire mention. De son côté, le journal le Peuple, de M. Frouhont, n'en a pas moins crié: "A bas Louis Bonaparte!" et de la présidence et la félicité. Le numéro contenant ces dégoûtantes injures fut mis sous les yeux du président, au moment où il était à table. Il avait invité, ce jour-là, à dîner entre autres convives, M. Henri Wickoff, le spirituel écrivain américain, qui jadis alla le visiter dans sa prison de Ham, et qui avait en vue, avec une rare sagacité, les destinées du prisonnier. Il n'y avait pas 45 heures que M. Wickoff était à Paris, lorsqu'il reçut une invitation de Louis Bonaparte, qui a surtout la mémoire du cœur. Ce fut en sa présence que MM. Thiers, Molé et autres illustres personnages exprimèrent l'indignation que leur causaient les déplorables excès du journal le Peuple. Le président lut toutes ces injures, toutes ces provocations, toutes ces menaces, et dit en riant: "Je ne vois là que des folies, et les folles ne sont pas dangereuses." Ses ministres en ont peut-être autrement, car le Peuple a été mis cinq fois depuis cinq jours.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 21 AVRIL, 1849.

Reponse de la *Minerve* à M. PAPINEAU.

Suite.

Dans notre avant dernier numéro, nous avons examiné la réponse de l'organe de M. Lafontaine, du cinq de ce mois; cette réponse a été continuée dans les deux numéros suivants de la *Minerve*, ceux du 9 et du 12. Nous allons tâcher de la suivre, s'il est possible, au milieu de ses aberrations.

Toujours habile, toujours masqué, la *Minerve* se tapit derrière un peuple qui la méritait; elle s'enveloppe de l'invulnérabilité populaire pour répondre à M. Papineau. Sentant bien qu'elle est trop petite, pour se mettre à la hauteur nécessaire, elle essaie de prendre la taille d'un peuple et d'imiter sa voix: il nous a semblé voir Tom-Pouce se donnant des airs de géant.

Disons donc tout d'abord que le peuple se respecte trop pour parler par la bouche de la *Minerve*; mais seulement il ne peut empêcher qu'elle ne prenne son nom en vain.

Cherchons maintenant si, dans ce déluge de quatre colonnes, quelques vérités ont pu surjaillir. Après une lecture attentive, nous en avons trouvé une; que voulez-vous? l'homme, quoiqu'il fasse, a toujours une conscience qu'il ne peut entièrement étouffer. Nous avons trouvé une vérité reléguée presque à la fin de ces écrits, placée là, il nous semble, comme le cri du remords.

La *Minerve* dit donc: "Tempora mutantur et nos mutamur in illis," ce qui veut dire: Les temps sont changés, et nous sommes changés avec eux!!!

Fallait-il donc suer sang et eau cinq colonnes durant pour nous apprendre cela? Belle nouvelle! en vérité! Il y a longtemps que nous le savons, et c'est là ce qui nous explique vos tergiversations, votre trouble, votre instabilité: LES TEMPS SONT CHANGÉS ET VOUS ÊTES CHANGÉS AVEC EUX. C'est-à-dire qu'autrefois, vous étiez canadiens avant d'être sujets britanniques, et qu'aujourd'hui vous êtes chassés d'Angleterre plus que votre propre patrie. C'est-à-dire qu'autrefois vous étiez démocrates, vous parliez, vous écriviez pour la défense des droits du peuple indignement violés mais noblement défendus, et qu'aujourd'hui, non seulement vous ne les défendez plus ces droits, mais vous êtes leurs ennemis; vous fouillez dans les archives de la tyrannie anglaise; tout ce qui peut s'y trouver de traditions liberticides pour augmenter le patronage de la couronne est un trésor que vous avez découvert et que vous exploitez. C'est-à-dire qu'en d'autres temps, quand vous n'étiez pas au pouvoir, vous préchiez l'économie; vous préchiez la décentralisation; vous préchiez l'indépendance de la presse; vous préchiez la diminution de ce patronage qui gêne les sociétés jusque dans la moelle de leurs os; vous préchiez l'extension du principe électif, afin d'instruire le peuple et de lui donner l'exercice de droits incontestables; vous préchiez l'influence de la représentation sur le pouvoir et du peuple sur la représentation; vous vouliez surtout une représentation véritable, qui fût l'expression de la volonté libre du peuple, une représentation élue par tous les membres de l'Etat, à raison de leur nombre; vous vouliez que les canadiens-français eussent des droits égaux à ceux des autres origines; qu'ils ne fussent pas *taberis*, mais parfaitement libres; qu'on ne leur disputât pas une sorte de servitude mesquinerie la liberté et la vie, mais qu'ils pussent se développer à l'aise au milieu des autres origines à l'abri d'institutions protectrices de leurs droits. Vous vouliez toutes les réformes possibles dans notre état de société.

LES TEMPS SONT CHANGÉS ET VOUS AVEZ CHANGÉ AVEC EUX.

Aujourd'hui, vous êtes au pouvoir, et tout ce qui était blâmable chez les autres vous est permis: c'est du moins ce que vous semblez croire. Vous prodiguez au lieu d'économiser; vous centralisez au lieu de décentraliser, centralisation administrative, centralisation judiciaire, centralisation législative. Vous augmentez le patronage au lieu de le diminuer. Vos prédécesseurs toriques avaient tiré du sein du ministère trois juges dans l'espace de cinq ans, vous en avez déjà créé deux depuis à peine un an que vous êtes au pouvoir.

An lieu d'étendre l'élection, et par là même l'influence directe du peuple, vous restreignez l'exercice d'un droit si précieux. M. Lafontaine déclare en pleine Chambre que le peuple est trop ignorant pour élire des officiers-rapporteurs! Et il est assez instruit, n'est-ce pas, pour vous élire, vous ministres, pour vous envoyer absorber des salaires de mille louis? Le peuple est trop ignorant! Attendez un peu, vous êtes à lui en ce qui concerne la science du mal: il ne connaît pas encore ce que c'est la bien.

Avec une pareille opinion du peuple qui vous a élus, l'on peut dire sans hésiter que vous n'entendez certainement pas l'exercice du droit électoral à une foule de fonctions qui devraient être électives: telles que celles de juges de paix, d'officiers de milice, etc.; mais non c'est un moyen d'attacher un bon nombre de personnes au pouvoir qui les aura toujours sous sa dépendance.

Au lieu de chercher à rendre la presse indépendante, pour qu'elle puisse être l'organe de l'opinion publique, vous la rendez l'esclave de vos volontés; vous en faites un lieu d'attente où des écrivains sans convictions font votre éloge et barbouillent de noir vos adversaires, pour briser leur plume après quelques mois et aller goûter *Potium cum dignitate* dans vos parages.

Au lieu de l'influence de la représentation sur le pouvoir, vous établissez en principe l'influence du pouvoir sur la représentation. La chambre n'a rien à faire que répondre oui ou non; toujours dans l'alternative ou d'adopter vos mesures sans examen, sans discussion, ou de subir une crise ministérielle. C'est une violation des droits de la représentation que cette tyrannique alternative. Vous avez tout renversé, tout bouleversé, le pouvoir s'impose à la représentation, la représentation s'impose

au peuple. Loin de vouloir que la représentation soit égale pour tous les habitants du pays, M. Lafontaine ose déclarer en pleine Chambre qu'il ne peut trouver injuste, l'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION (discours du 20 mars.) Quoi vous ne pouvez trouver injuste que le Bas-Canada plus peuplé que le Haut n'ait pas plus de représentants? Vous ne pouvez trouver injuste que vos compatriotes canadiens-français ne forment qu'un noyau dans la représentation, malgré leur nombre? M. LAFONTAINE NE PEUT TROUVER INJUSTE L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION. Cela nous explique une foule de choses sans cela inexplicables: il y a bien d'autres choses que M. Lafontaine ne trouve pas injustes...

La nationalité! qu'est-il besoin d'en parler; c'est un misérable préjugé, bon pour les enfants. Des hommes pratiques ne doivent pas tenir à leur origine, à leur langue, à leurs lois, à leurs usages tous portant l'empreinte de notre histoire, de notre caractère national. Aussi à peine s'occupe-t-on de parler français dans une Chambre pratique et les ministres en donnent l'exemple. Il y a de petits incidents fort insignifiants par eux-mêmes, mais qui quelquefois dessinent nettement un état de choses. Ainsi, à propos de l'indemnité que les membres se sont votée, M. Lafontaine fit au milieu d'un discours français la jolie phrase suivante: "Quant au mileage, je propose six pence par mile..." Voilà comment un canadien-français, chef du parti dit libéral, ose traiter sa langue en pleine Chambre; c'est qu'en effet ils en rougissent presque de cette langue.

LES TEMPS SONT CHANGÉS ET VOUS ÊTES CHANGÉS AVEC EUX.

Mais, répondent-ils d'un ton assuré, tout cela était bon sous une administration torie: c'est alors qu'il faut étendre l'élection, diminuer le patronage... Mais aujourd'hui, nous sommes nous-mêmes le gouvernement, nous sommes nous-mêmes la confiance du peuple, pourquoi ne pas nous donner tout le pouvoir possible?

Pourquoi? précisément parce que vous vous dites libéraux; si vous l'êtes, vous devez vous hâter pendant que vous êtes le gouvernement, de le réformer, de lui enlever son influence corruptrice et arbitraire, de ne lui laisser que la force et les revenus nécessaires. Voilà ce qui au pouvoir devrait vous distinguer de vos adversaires toriques. Tout gouvernement, fut-il composé des hommes les plus éclairés, les plus justes, tend de sa nature à l'arbitraire, si les institutions politiques ne sont calculées de manière à l'en empêcher. L'acte d'Union, vous le savez, renferme le germe d'un despotisme russe, et c'est ce germe que vous devez chercher à extirper. Il faut que vous garantissiez le pays, que vous vous garantissiez vous-mêmes contre tout excès, tout abus du pouvoir de votre part. Autrement le peuple n'a pas plus de sûreté avec vous qu'avec les toriques. Et admettez pour un instant que vous étiez libéraux de parfaits ministres, que vous n'abusiez pas de grands pouvoirs remis à votre discrétion, dites-moi, l'éternité vous a-t-elle été promise? ne peut-il pas vous arriver avec lord Elgin ou l'un de ses successeurs, ce qui vous est arrivé avec lord Metcalfe? Un jour ou l'autre, n'est-il pas possible que l'antagonisme se mette de la partie?

Or, le lendemain de votre descente, les toriques monteront au pouvoir, et se fortifieront de tout la puissance que vous concentrez aujourd'hui dans les mains du gouvernement? c'est un faisceau que vous leur donnez pour vous fouetter demain.

Il ne faut donc pas dire avec la *Minerve*: "Quand le gouvernement est lui-même sous le contrôle du peuple, le patronage est bien moins redoutable." (*Minerve* du 9 avril)

Car alors, le peuple dirait, que ce n'est pas un changement de tyrans qu'il demande. Il dirait que vous le faites tourner dans un cercle vicieux: car, quand vous êtes l'opposition, vous criez contre les abus, mais étant les plus faibles, vous ne pouvez les redresser; et quand vous êtes le gouvernement, attendu que le gouvernement est libéral, il n'a plus besoins de réformes, mais alors quand vont viendront les réformes? Encore une fois, c'est dans les institutions, non dans les hommes, qu'il faut chercher des garanties, et il n'y a pas à parler plus sur la tête de M. Lafontaine que sur celle de M. Papineau. Si la presse ministérielle déclare traiter à son pays, un homme qui fut à la tête des luttes parlementaires pendant trente ans, combien peut-il nous donner de preuves de leur dévouement dans le passé.

Le peuple dirait que ce n'est qu'un jeu que vous faites avec les toriques, que vous n'aspirez qu'à les culbuter pour prendre leurs places, et qu'il n'aime pas mieux être pillé par des libéraux que par des toriques.

Sachez bien que ceci sera compris. Tout le monde comprendra que le pouvoir ne peut qu'être un moyen de faire du bien au peuple, si vous en usez bien; qu'il ne peut être un but, que pour les quelques individus qui l'exercent.

Vous ne valez rien, vous ne donnez au peuple aucune garantie, si vous principes changent avec votre position; si vous êtes réformistes dans l'opposition, c'est-à-dire, quand il vous est impossible de réformer, et conservateurs au gouvernement, c. a. d. quand vous pouvez réformer.

Eh! bien, n'est-ce pas bien là votre position? Hier, vous étiez l'opposition, et vous promettiez tout, vous flatiez le peuple, pour monter; aujourd'hui, vous êtes le gouvernement, et ce que, il y a un an, vous appelez les *libres et indépendants électeurs*, sont trop ignorants pour élire des officiers-rapporteurs!

Prenez garde, pourtant, rien ne se grave aussi profondément que les leçons de l'expérience, et le peuple, *moins ignorant* qu'il ne le paraît à M. Lafontaine, pourrait bien quelque jour s'apercevoir qu'avec le gouvernement de l'Union, qu'il soit libéral ou torie, il est aussi mal gouverné et plus écrasé d'impôts que lorsqu'il se défendait de l'arbitraire des gouverneurs. Le peuple pourrait bien soupçonner l'Union d'être la source de tout le mal, depuis seconde d'iniquités qui coulent à flots depuis dix ans sur le pays.

Le peuple, *moins ignorant*, pourrait bien quelque jour s'aviser de demander à M. Lafontaine pourquoi il accepte l'Union?

Pourquoi il contracte une alliance indissoluble avec M. Baldwin même dont le parti avait sollicité l'Union?

Pourquoi tous les revenus de la province sont dépensés pour le Haut-Canada, et presque rien pour le Bas-Canada. Pourquoi il n'y a pas

d'argent pour établir des districts inférieurs dans le Bas-Canada et rendre la justice plus prompte et moins coûteuse; pourquoi il n'y a pas d'argent pour Québec; pour le golfe; pourquoi l'on ne peut donner aux victimes de 37 et 38 que la misérable somme de 90,000 louis en débetures à vingt ans, ce qui ne vaut pas plus de trente mille louis, pendant que les pertes dépassent 100,000 louis; et tout cela, pendant que l'on trouve toujours de l'argent pour les chemins et les canaux du Haut-Canada?

Pourquoi il n'a jamais proposé à l'acte d'Union un seul amendement de nature à le modifier profondément?

Pourquoi, après avoir fait contre l'Union une vaine protestation, il en est venu au point d'oser dire à la face du pays: "JE NE PEUX TROUVER INJUSTE L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION?"

Pourquoi il n'a pas eu le courage de résigner plutôt que de refuser l'indemnité aux plus nobles, aux plus malheureuses victimes de 37 et 38; quand il les déclare lui-même innocentes, quand il déclare la cour martiale un tribunal illégal, un tribunal de sang; quand depuis plusieurs années on a toujours fait espérer à ces malheureux une indemnité dont la facilité seule du ministère actuel les prive, et cela pour flatter des alliés, pour ménager le fanatisme politique des libéraux du Haut-Canada, dont plusieurs ont encore du sang au front?

Pourquoi enfin l'on ne peut rien pour le Bas-Canada, si non donner des charges lucratives à vingt ou à trente ou à cent individus, et encore, souvent, à quels individus!

En vain nous cherchons les travaux accomplis d'Hercule sur la route des ministres du Bas-Canada. A quels inconvénients de l'Union ont-ils donc paré, à quels inconvénients réels et sérieux?

Pourquoi donc acceptaient-ils cette Union? Lord Durham l'avait bien prévu quand il disait: donnez du pouvoir et des honneurs aux chefs des canadiens, et ça ira bien; si se connaissait en hommes.

Quel si grand avantage nous donnait donc l'Union?

— Il nous donnait le pouvoir avec le gouvernement responsable.

Où, mais qu'est donc un gouvernement responsable garrotté par les commis du bureau colonial? qu'est donc un gouvernement responsable avec un gouverneur responsable à l'Angleterre?

Si nous avons réellement le gouvernement responsable, l'Angleterre ne doit se mêler de ce qui la regarde et non de nos affaires locales. Eh! bien, combien de temps les lois d'incorporation de banques et de chemins de fer, et entr'autres celles du chemin de Portland à Montréal et de la Banque des marchands, sont-elles restées dans la poussière du bureau colonial, avant de recevoir la sanction... peut-être de quelque hadard du bureau colonial? Quelle a été la conséquence de ce retard? Si ces lois avaient été sanctionnées immédiatement, les actions dans ces diverses entreprises auraient été souscrites et payées; mais non, la sanction n'arrive que lorsque l'état des affaires ne permettait plus de pousser avec vigueur ces belles entreprises qui auraient peut-être sauvé le commerce, et par suite tout le pays de la crise désastreuse qui bouleverse tout aujourd'hui.

C'était là pourtant qu'il fallait voir l'action du gouvernement responsable, si nous en avions la réalité.

Nous n'avons pas le gouvernement responsable. Il nous est impossible de l'avoir dans toute son étendue tant que nous serons colonie; mais nous n'avons pas même le gouvernement responsable tel qu'il peut et doit être dans une colonie, tel que la presse ministérielle le trouve ici, nous ne savons par quelle illusion d'optique.

Allons le chercher à son origine, remontons à sa naissance, et peut-être cela servira-t-il à faire réfléchir des hommes de bonne foi.

Si nous remontons à quelques années passées, pour y chercher le parti libéral, pour retrouver le fil brisé par l'Union, quelle distance nous avons à franchir! que nous sommes loin déjà de ce temps où le parti libéral, c'était presque tout le peuple du Bas-Canada luttant pour la défense de ses droits acquis et pour la conquête de nouveaux droits, à la suite d'hommes qui ne transigeaient pas avec le devoir, avec l'honneur, avec les circonstances, l'expédition; qui ne visaient à rien moins qu'à préparer leur pays à l'indépendance, en l'éclairant et le moralisant: seul but raisonnable de notre politique.

L'insurrection passe comme un tourbillon, décimant ou dispersant les plus illustres membres de cette grande famille.

Quand l'ordre fut rétabli, quand l'ordre régna en Canada comme l'ordre régna à Varsovie, on jugea, dans ce repaire que l'on appelle le bureau colonial, dans cette même caverne d'où sont sortis les brigands qu'on vole, chassé et exilé en masse, par la plus infâme des trahisons, les infortunés Acadiens, on jugea dans ce repaire que le temps était venu d'accomplir une infamie depuis longtemps conçue, d'écraser, d'anéantir ces canadiens-français, en les unissant aux anglais du Haut-Canada.

En violation de la justice on chargea le Bas-Canada d'une dette de plus d'un million de louis, contractée par le Haut-Canada avant l'Union, avec une folle et imprévoyante prodigalité; on donna au Haut-Canada, inférieur en population, un nombre de représentants égal à celui du Bas-Canada: c'est ce que M. LAFONTAINE NE PEUT TROUVER INJUSTE! aujourd'hui qu'il est au gouvernement...

En violation du droit des gens, on nous ôta notre langue, comme on nous avait ôté nos lois en 1763; on a exigé de nous des sacrifices pour nous la rendre, et le *Herald*, ce journal modéré que M. Lafontaine respecte tant! (discours du 20 mars), élevait jusqu'aux cieux il y a quelques jours, ce bienfait de l'Angleterre.

Enumerer toutes les injustices de cet acte atroce est impossible: il y aurait de quoi étonner profondément le monde civilisé, s'il n'avait toujours sous les yeux le cadavre de l'Irlande palpitant sous le pied de son meurtrier; si d'ailleurs, chaque monarchie n'avait son esclave: si l'Autriche n'avait l'Italie, si la Russie n'avait la Pologne.

Mais il fallait au Canada autre chose que l'ancien régime: lord Durham avait déclaré qu'il était désormais impossible: on inventa le *gouvernement responsable colonial*, comme on avait inventé l'Union, à cette différence près que l'Union était dirigée contre les canadiens-

français, et que le prétendu gouvernement responsable fut dirigé contre les habitants du pays de toutes les origines.

Tout en écrasant la race française, on craignit que la réunion des deux Canadas ne formât un pays trop puissant pour supporter le joug colonial: le gouvernement responsable, fabriqué d'avance en Angleterre, le fut expressément pour cela.

On régla, entr'autres dispositions, que toutes les mesures d'argent seraient proposées aux Chambres par le ministère seul, sur un message du gouverneur recommandant telle mesure.

De cette façon rien ne se pourrait faire d'important sans que le bureau colonial en eût connaissance. Le ministère ne peut proposer aucune mesure d'argent sans un message du gouverneur; il lui faut donc le consentement de ce dernier qui suit les instructions du gouvernement anglais auquel il est responsable; et entre le gouverneur et le conseil tout se passe sous le sceau d'un inviolable secret.

On voit que la trame est habilement ourdie: les Chambres ne peuvent s'occuper de mesures d'argent sans que le ministère le propose, prenne l'initiative; le ministère ne peut le proposer dans le consentement du gouverneur exprimé par un message, et le gouverneur ne peut donner ce consentement que sous sa responsabilité directe au bureau colonial.

Or, qu'entend-on par mesures d'argent? L'usage, et l'avidité gaspilleuse et corruptrice des administrations depuis l'Union l'ont interprété dans le sens le plus large: toutes les mesures qui exigent de l'argent.

Comme si cela ne suffisait pas pour donner à l'Angleterre un contrôle absolu sur nos affaires privées, il fut encore réglé que l'Angleterre aurait le terme de deux ans pour donner ou refuser sa sanction aux lois passées par la législature canadienne.

Et l'on ose dire à la face du pays, qu'il a la pleine et entière administration de ses affaires! Voilà le grand bienfait du gouvernement anglais, le gouvernement responsable de l'Union. L'Angleterre a usé largement de ses réserves; nous avons dit plus haut ce qui est arrivé aux bills d'incorporation de chemins de fer et de banques réservées à la sanction royale; nos lecteurs peuvent aussi se rappeler ce qui arriva à propos de la loi d'émigration et dans cent autres circonstances.

Par un surcroît de malheur, les ministères depuis l'Union ont étendu ce droit d'initiative plus loin encore, à presque toutes les mesures de quelque importance qu'il leur plait de proposer. Il faut bien qu'ils paraissent faire beaucoup pour s'attirer quelque confiance. Les Chambres doivent recevoir leurs mesures, on leur résignation et l'on sait quels inconvénients entraînent les résignations.

Du reste, pour faire accepter un pareil état de choses, il fallait quelque expédient. On posa d'abord en principe que: *Les corps politiques sont comme des corps d'armée, et que, la discipline seule en fait la force.* (*Minerve* du 25 janvier dernier). Le ministère eut à sa disposition un patronage extraordinaire pour récompenser ceux qui observeraient bien la discipline, et il serait assez curieux de faire un relevé des nominations de parents et d'amis de députés, à des fonctions lucratives, faites dans des vues de corruption.

Il nous semble qu'un pareil gouvernement responsable ressemble au véritable gouvernement responsable comme la nuit ressemble au jour. C'est là l'instrument à l'aide duquel M. Lafontaine et ses collègues prétendent depuis si longtemps parer aux inconvénients de l'Union; aussi comme ils ont admirablement réussi!

S'ils étaient contraints, comme canadiens-français, de subir l'Union, au moins ils ne l'étaient pas de subir un pareil gouvernement. Lord Durham déclare lui-même qu'il est désormais impossible de refuser aux Canadas un gouvernement responsable. Ils devaient prendre une attitude ferme et digne; que l'Angleterre aurait respectée, parce que, sur ce point, les différentes origines auraient été d'accord. C'est en vain que l'on ose dire que le régime du conseil spécial se serait maintenu. Ce n'est pas dans l'Amérique du nord, et de notre temps, que l'on peut imposer un pareil gouvernement plus longtemps que la terreur. Le conseil spécial devait s'éteindre quand le boulet se refroidissait, disparaître avec l'échafaud.

Mais non, Sydenham avait tant intrigué, que M. Baldwin accepta le gouvernement responsable tel qu'il était, pour avoir l'Union; et M. Lafontaine accepta l'Union telle qu'elle était, pour avoir le gouvernement responsable; les deux provinces, divisées d'intérêt sur un point, s'entre-déchiraient au grand plaisir de Poulet Thompson. L'Union destinée à écraser les canadiens-français fut acceptée, et la prétendue responsabilité, destinée à retenir le Canada dans les liens de l'Angleterre sous le joug colonial, fut acceptée en même temps.

Le triomphe de la politique machiavélique de l'Angleterre était complet et inespéré: Sydenham en témoignait sa joie dans des dépêches où il dit entr'autres choses: "Ma tâche est enfin accomplie. L'Union est glorieusement emportée dans la législature des deux provinces. Il ne reste plus rien à faire, sinon que le parlement (impérial) à son tour, remplisse ses devoirs en passant le bill que je vous enverrai. J'ai obtenu le bill; mais ce n'a pas été sans peine, sans de l'intrigue à un degré prodigieux!!..."

Voilà l'homme auquel ils avaient affaire. Des canadiens-français devaient-ils accepter l'Union?

Des libéraux devaient-ils accepter l'Union et un tel gouvernement responsable?

Au moins, s'ils les acceptaient, ce devait être pour les modifier, pour relâcher la chaîne de fer qui nous cloue à l'Angleterre, pour diminuer l'influence corruptrice du gouvernement, pour rétablir l'égalité entre les deux Provinces! Ils n'ont pu rien faire de tout cela. L'Union marche toujours, corrompant la société, envahissant tous les droits, restreignant l'influence de la nation dans le gouvernement, écrasant le pays d'une lourde dette, gaspillant en un vil patronage le fruit des hébets du peuple, altérant nos institutions, effaçant notre nationalité, faisant le malheur de tous les canadiens, de quelque origine qu'ils soient, ajournant indéfiniment l'indépendance et le bonheur du pays. Et pendant que l'Union fait ses ravages, les prétendus libéraux sont toujours occupés à parer aux inconvénients de l'Union!

Nous tomberons tout vifs dans la confédération américaine sans être préparés, sans être au niveau de ce grand peuple, et la postérité en demandera compte à ceux qui espèrent tou-

F. GAILLARD.

jours parer aux inconvénients de l'Union, ou qui feignent de l'espérer depuis huit ans.

Qu'ils ouvrent enfin les yeux, s'ils n'ont été qu'aveugles jusqu'ici. L'expérience n'a-t-elle pas été assez longue, assez cruelle ? Le sein de la patrie n'est-il pas assez déchiré ?

Que nos adversaires de bonne foi y songent : il s'agit de notre honneur, de notre prospérité, du bonheur de nos descendants. Qu'ils jugent si nous devons encore chercher à maintenir l'Union, quand ceux qui l'ont acceptée en sont rendus à dire : QU'ILS NE PEUVENT TROUVER JUSTE L'ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION ENTRE LES DEUX PROVINCES.

Ceux qui prétendaient pouvoir parer aux inconvénients de l'Union n'ont presque rien fait dans le passé, espèrent-ils beaucoup dans l'avenir ?

Non ; avec eux, comme canadiens-français notre nationalité est condamnée à périr ; et comme canadiens, l'indépendance du pays est indéfiniment ajournée, jusqu'à ce que, quelque jour, nous allions pitoyablement exhiber nos haillons dans le congrès.

Voilà la brillante perspective que nous offre l'Union. Que perdrons-nous à en demander le rappel ? C'est difficile, dit-on : oui, mais ce n'est pas impossible et il suffit que ce ne soit pas impossible, puisque, si nous l'obtenons, nous gagnons tout, et que si nous ne l'obtenons pas, nous ne perdons rien, nous serons ce que nous sommes aujourd'hui.

D'ailleurs, qui vous a dit que l'Angleterre, à la veille d'être dirigée par des hommes plus éclairés et plus purs que les whigs et les Tories qui la rongent depuis si longtemps, ne comprendra pas enfin que son intérêt dans le présent et dans le futur, est d'étouffer cette haine aveugle contre les canadiens-français, de conserver l'influence de cette race dans l'Amérique du Nord ?

Des hommes éminents le lui ont déjà dit souvent, mais en vain ; serait-elle sourde encore aujourd'hui ?

Non, le rappel de l'Union n'est pas impossible ; nous avons déjà pour nous l'allié le plus puissant, la justice.

Une séance de la Chambre.

La séance de la Chambre d'Assemblée, vendredi dernier, a présenté plusieurs incidents qui méritent une mention spéciale. La Chambre siègeait en comité général sur la question du tarif. Nous avons déjà dit quel pas doublement rétrograde la Chambre faisait faire au pays par cette loi. Si nos législateurs se fussent contentés de ne pas élever le tarif plus qu'il ne l'était depuis 1847 la mesure eût été rétrograde, car nous serions restés stationnaires dans la voie du progrès commercial.

M. Hincks riposta que M. Davignon ainsi que M. Watts avaient promis de soutenir son projet. Ces messieurs le nièrent. Il s'ensuivit une scène tout-à-fait comique, au point que les Tories s'en frottaient les mains de plaisir. M. Drummond tâcha de ramener les choses par des paroles de conciliation ; mais il ne put vaincre la mauvaise humeur de M. Hincks. M. Drummond reprocha aux membres libéraux de faire un peu trop parade de leur INDÉPENDANCE !!! Qui l'aurait cru ! Et, bons dieux, quand donc ces messieurs ont-ils été si fort indépendants. Il nous semble qu'on pourrait pourtant leur laisser au moins l'ombre quand ils sacrifient si généreusement la réalité au bon plaisir du ministère. Mais non ; les membres du cabinet sont insatiables ; non seulement il leur faut des hommes dévoués pour partisans, mais il semblerait qu'ils n'aient que de vils courtisans.

Nous le répétons à notre point de vue les partisans de l'administration qui l'ont forcée dans cette circonstance à modifier ses vues avaient grandement tort. Mais il était du dernier mauvais goût de les attaquer, comme on l'a fait, sur leur indépendance. C'est leur devoir d'être indépendants ; et le représentant qui sacrifierait sa liberté de penser et d'action, à un homme, fut-il le plus éclairé du monde, ne serait qu'un lâche indigne de l'estime du dernier des hommes.

Nous avons par exemple entendu le membre pour le comté de Richelieu, le Dr. Nelson, qui a pris part aux délibérations de plusieurs assemblées à Montréal, en faveur de la protection, qui maintes fois a défendu ce système, qui en Chambre même s'est déclaré le partisan de la Protection, nous l'avons entendu faire une abnégaation abjecte de ses convictions pour suivre le ministère. Nous le demandons quelle garantie le pays aurait-il, si tous les membres étaient aussi dévoués au ministère que le Dr. Nelson ? Aucune. Nous faisons cependant une distinction. Quand un membre ne se trouve pas placé dans des circonstances à pouvoir se former une conviction sur un sujet, et la Chambre en renferme quelques uns, alors c'est une nécessité pour ces membres de suivre les chefs du parti auquel ils appartiennent. Mais quand un représentant s'est consciencieusement formé une conviction, nous appelons INFAMIE l'acte par lequel il foule aux pieds ses convictions pour suivre d'autres hommes.

La Lyre Canadienne.

Nous remercions l'auteur de la Lyre Canadienne pour la copie de son ouvrage qu'il a bien voulu nous envoyer. Ce recueil de romances, chansons, duos, etc., etc., contient environ 200 chansons tant canadiennes que françaises. Le volume est de 314 pages, il est fort gentil dans sa forme et la partie typographique fait honneur à la presse canadienne.

Le frontispice qui orne l'ouvrage est digne du sujet. On y voit un homme assis au pied d'un chêne, près d'une fontaine, il a l'air triste et rêveur. Au-dessous de la vignette se trouvent les vers suivants :

Et c'est au pied d'un chêne
Que je m'assis reposé ;
Sur la plus haute branche,
Le rossignol chantait.
Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

L'auteur nous dit dans la préface :

« Nos ancêtres les français aimaient les chansons. Ils versaient dans ce genre agréable de poésie tout leur esprit et toute la vivacité de leurs sentiments. S'ils qu'ils eussent à célébrer leurs nombreuses et brillantes victoires ; à se consoler de leurs revers ; à peindre leurs amours, leurs joies ou leurs chagrins ; à chanter la nature, les arts ; à combattre ou à se venger des tyrans ; à implorer la liberté ; à rire des ridicules ou à exciter la vertu, la chanson était là tour-à-tour semblante, plaintive, guerrière, solennelle, mordante, passionnée ou pleine de folle ivresse. Nos canadiens, descendants des « preux colons de la Nouvelle France, nous avons hérité du goût de nos pères pour ces compositions faciles et agréables ou la mélodie de la voix vient ajouter tant de force, de tendresse, tant de charme ou d'énergie au sentiment poétique. Les vieilles chansons de la France « oubliées et perdues dans le pays ou elles prirent naissance, retentissent encore, dans leur naïveté spirituelle, au fond de nos campagnes, à toutes les fêtes de famille. « En Canada comme en France on termine tout joyeux « repas en chantant à la tonie.
« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

« Le vin, la gloire et les belles.

L'éditeur du présent ouvrage a cru devoir service et satisfaire le goût général en publiant, sous une forme qui le met à la portée de chacun, un recueil des chansons et romances françaises et canadiennes les plus nouvelles et les plus célèbres tout en les intercalant des vieux chants qu'il faut conserver en les publiant, si l'on veut les perdre pour jamais. Le pays possède en ce genre un type qui lui est particulier, mais qui a déjà disparu, bien qu'il ait le mérite d'une poésie simple qu'on pourrait même appeler celle de la nature. Les « chansons de voyageurs canadiens dont les airs et le rythme s'adaptent si bien au mouvement des avirons, méritent de conserver leur place parmi nos poésies nationales. Les règles de la prosodie y sont méconnues ; mais cela prouve leur complète originalité et leurs défauts ajoutent à leur prix. Qui changera le chant si doux, si naïvement plaintif, mais pourtant incorrect, contre les plus belles productions de poètes classiques, aidés des plus célèbres musiciens. Nul canadien ne consentirait à cette « profanation, car on ne pourra qu'y perdre.»

La première chanson du recueil est le CHANT NATIONAL, A la claire fontaine. La table des matières est riche, on y trouve les meilleures chansons canadiennes, les plus beaux souvenirs nationaux qui ont été soigneusement compilés et entremêlés de belles chansons françaises. Ce livre est digne de figurer sur la table du salon et dans toutes les bibliothèques des amateurs. Son élégance et la netteté de son exécution typographique lui assurent une entrée libre et une réception cordiale dans toutes les familles canadiennes.

Le prix est modique et beaucoup au-dessous du prix ordinaire d'un semblable ouvrage. Nous souhaitons à l'auteur tout encouragement que le public doit donner à ceux qui travaillent pour l'éclairer et lui rendre la vie douce par le temps qui court.

Les écrivains qui trouvent que nos paroles conviennent à la situation dans laquelle ils se trouvent sont bien libres de les prendre pour eux exclusivement ; c'est un droit que nous ne leur contestons pas. Mais nous pouvons dire à l'Ami de la Religion que, à part le coup-d'œil jeté par hasard sur sa feuille, nous n'avons pas eu le temps d'étudier les savantes dissertations qu'il a publiées pour l'édification de ses lecteurs au sujet du pouvoir temporel du Pape ; que, par conséquent nous ne pensions guère à lui, quand nous répondions à nos adversaires. L'Ami fait à Montréal, la même sensation que le pourrait faire un journal Chinois, traitant des affaires des Tartares. Etait-ce la peine de songer à répondre ?

Ce que nous avons dit, nous l'avons dit après délibération. Nous aurions sans doute dû consulter M. de l'Ami ; mais on ne pense pas à tout.

Nous avons donné le titre de calomnieux à ceux qui défigurant nos paroles en les appliquant à un ordre de choses pour lequel elles n'étaient pas dites. Si l'Ami se sent chatouillé sur ce chapitre à qui la faute.

Mais nous, dit-on, vos paroles n'ont pas de sens expliqués, comme vous le faites. A cela nous répondons simplement : Faites-en vos lectures juges, messieurs ; le paragraphe n'est pas long ; publiez-le, et puis faites tous les commentaires que bon vous semblera. Nous ne répondons pas un mot. Mais ne prenez pas une phrase susceptible de plusieurs sens suivant les sujets, pour en faire un texte de diatribes dans un ordre de choses différent, car ce n'est pas honnête pour un royaliste aux antiques notions d'honneur.

Nous voyons par le dernier numéro du Canadien que M. N. Aubin n'a plus rien à faire avec la rédaction de ce journal.

Plusieurs articles remis, faute de place. Réponses aux correspondants dans notre prochaine feuille.

ERRATA.— Dans notre rapport, du discours de M. Loranger, publié dans notre dernière feuille, nous lui faisons commettre deux monstrueux anachronismes que nous ne nous contentons pas de corriger mais pour lesquels nous offrons à M. Loranger nos plus sincères excuses. Ainsi au lieu de CHAM, fils de Noé, nous lui faisons dire Cham fils de Noé.— De même au lieu d'écrire comme il avait prononcé : « n'est-ce pas dans un festin, qu'Hérodiade demanda la tête de St. Jean Baptiste à Hérode ! nous lui faisons encore dire, (risant tenait amie) que Nauthodonos demanda la tête de St. Jean Baptiste à Hérode.»

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. ARRIVÉE DE L'EUROPA.

Le steamer Europa arrivé à Halifax le 19, apporte des nouvelles plus récentes.

Trois batailles ont eu lieu entre Charles Albert et les Autrichiens, les deux dernières le 24 dans les plaines d'Obereoli. Radetzky à la tête d'une armée de 50,000 autrichiens, aurait accablé les Piémontais qui se trouvaient inférieurs en nombre et les aurait poursuivis jusque dans les montagnes.

Charles Albert a abdiqué en faveur de son fils Victor, qui conclut immédiatement un armistice avec Radetzky. Le nouveau roi s'est engagé à conclure un traité de paix, et à débâter ses compagnies de Hongrois, de Polonais et de Lombards. Les Autrichiens craignant de provoquer la susceptibilité de la France ne sont pas entrés dans Turin. Charles Albert s'est retiré en Espagne.

A Palerme le parlement décréta qu'il n'entrerait dans aucune autre négociation, mais que le 25 les hostilités commenceraient. L'enthousiasme du peuple de Palerme est immense : un nombre considérable des nobles les plus riches, des deux sexes, travaillent aux retranchements. Les Hongrois s'efforcent toujours leur guerre terrible.

Le parlement de Francfort a définitivement élu le roi de Prusse empereur d'Allemagne pour lui offrir la couronne. FRANCE.— M. Proudhon a été trouvé coupable de libelle contre le président, par un jury, mais il s'est enfié.

M. Duchêne, le gérant du journal le Peuple, a aussi été condamné et doit subir un emprisonnement de cinq années.

Barbès, Blanqui, Flotte, Sobrier, Raspail, Albert et Quentin, ont été trouvés coupables à Bourges ; Barbès et Albert ont été condamnés à la déportation pour la vie, Blanqui et les autres à 10 ans de prison.

Le général Courtais, Borne, Thomas et Largier ont été acquittés et mis en liberté. Causidière, Louis Blanc, Honoré Laviégné, Napoléon Chancelles n'ayant pas comparus, ont été condamnés à la déportation pour la vie.

DÉCÈS.

A Yamachiche, le 5 courant, à l'âge avancé d'environ 102 ans, Charles Cochon dit Lamotte, ancien et respectable forgeron de Penderoit. Il conserva ses facultés intellectuelles jusqu'à sa dernière heure. Au siège de Québec en 1759, il était âgé de 12 ans. Il racontait souvent qu'il fut alors enrôlé dans la milice à St. Augustin, mais que son vieux curé ayant en besoin d'un jeune homme auprès de lui pour servir du culte, il obtint son exemption. Etant un jour à servir une messe basse dans l'église St. Augustin, lorsqu'un détachement de la flotte anglaise remonta jusqu'à la Pointe aux Trembles, fit une décharge en passant sur l'église de St. Augustin, qui fut ébranlée et plusieurs de ses habitants furent tués, mais pour le salut commun. Craignant une descente et le pillage, tous sortirent avec leur curé et s'enfermèrent dans les bois, traînant les enfants et les vieillards et emportant avec eux les vases sacrés et ornements de l'église. (Continué.)

CHAPEAUX CHAPEAUX

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir par la voie de New-York des CHAPEAUX FRANÇAIS, de Castors de Soie et de Laine, de première et seconde qualité. Chapeaux superfins pour hommes, do. do. do. enfants. A USSI : Chapeaux assortis, en BOITES pour les marchands de la campagne, à vendre, à très bas prix, par HUDON, LESIEUR et QUEVILLON, 106, rue St.-Paul. 21 avril 1849.

BAINS FLOTTANTS OUVERTS AU PUBLIC.

M. ANDREW HAYS prend la liberté d'informer le public et les souscripteurs aux Bains Flottants qu'il doit faire construire, que les arrangements sont terminés et que ces Bains seront ouverts le 25 mai prochain. Ceux qui n'ont pas encore souscrit trouveront des listes ouvertes à son magasin, — rue Notre-Dame, près de la Place d'Armes, chez DOLLY, rue St.-Jacques et au MERCHANTS LIBRARY, ainsi qu'à l'Hôtel DONEXANA. 21 avril 1849.

Institut Canadien.

LECTURE PUBLIQUE. LE REVEREND PERE CHINIQUY fera JEUDI prochain, 26 du courant, à deux heures du soir dans la salle ordinaire de l'Institut-Canadien, rue St.-Gabriel, une lecture sur « l'Economie et l'Industrie canadiennes. » Prix d'admission 1s. 3d. pour les messieurs et 7d pour les dames. Les membres de l'Institut paieront comme les étrangers dans cette occasion. On pourra se procurer des billets d'admission d'avance en s'adressant à la chambre de nouvelles de l'Institut. Par ordre, P. BLANCHET, Sec. cot. I. C. Montréal 21 avril 1849.

A VENDRE : LA LYRE CANADIENNE

NOUVEAU RECUEIL De Chansons, Romances, Duos, Etc., Etc. GRAND IN-18, — 314 PAGES. A U bureau de l'Avenir et chez tous les principaux libraires de Montréal. Prix — BROCHÉE, 3s. — RELIÉE, 4s. 21 avril 1849.

AUX NOTAIRES Du District de Montréal.

LES SOUS-SIGNÉS invitent tous les NOTAIRES de ce district à assister à une assemblée qui se tiendra à la CHAMBRE DES NOTAIRES de Montréal, MARDI prochain, le 21 avril courant, à DEUX heures p. m., pour prendre en considération le BILL pour amender la loi du NOTARIAT, et surtout cette partie du susdit bill qui tend à imposer une TAXE directe sur chaque Notaire du Bas-Canada pour payer les censeurs mentionnés dans le bill en question. JOS. LAURIN, M. P. P. L. GUILLET, M. P. P. J. H. JOYET, O. LEBLANC, C. C. SPENARD, A. DESMARAIS, J. BELLE, J. A. LABADIE, J. M. C. GRIFFIN, W. N. CRAWFORD, J. J. GIBB, J. SMITH, P. GUY, G. H. NAPIER, C. F. FAPINEAU, N. G. BOURBONNIERE, T. DOUCET, N. B. DOUCET, P. MATHIEU, H. J. MEYERS. Montréal, 18 avril, 1849. La Minerve est priée de publier cette annonce.

A Vendre ou à Louer.

UNE superbe MAISON en pierre à deux étages, avec hangar, écurie, remise et un JARDIN formant un arpent carré, situé dans le VILLAGE de LAVERGNE, près le chemin à l'issue et y faisant face. Un délai raisonnable sera accordé à l'acquéreur. S'adresser sur les lieux, ANT. STE. MARIE. Laprairie, ce 18 avril, 1849.

Mois de Marie.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition du MOIS DE MARIE, petit format, contenant les prières de la Messe, Vêpres du Dimanche et le Chénin de la croix. Prix 7s 6d. la douzaine. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 18 avril 1849.

Le Jacques-Cartier.

CAPITAINE J. F. SINCENNES. COMMENCE ses voyages réguliers entre Sorel et Montréal, touchant à Berthier, Lanoraie, Lavaltrie et St.-Salpice. Ce vaisseau qui est tout neuf et construit d'après de nouveaux principes offre toutes les commodités possibles aux voyageurs. DÉPARTS. DE SOREL. DE MONTRÉAL. Tous les LUNDIS au matin. Le MARDI à 4h. P.M. Tous les JEUDIS au matin. Le VENDREDI à 4h. P.M. Montréal ce 18 avril 1849.

LE RICHELIEU,

CAPITAINE J. R. SINCENNES. COMMENCE ses voyages réguliers entre Montréal et Chambly, arrêtant à tous les ports sur le Richelieu et sur le St.-Laurent. DÉPARTS. DE CHAMBLY. DE MONTRÉAL. Tous les MARDIS soir. Tous les MARDIS à 4h. P.M. Tous les DIMANCHES soir. Le VENDREDI à 4h. P.M. Montréal ce 18 avril 1849.

CHAS. GABEAU, MARCHAND-TAILLEUR,

87, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'ancien Palais de Justice. PROFITE de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en main un assortiment général de Draps fins, Casimirs, Collets, Satin, Etouffes pour Veste, Chenilles fines, Cois, Coflets, Cravattes, Gants, etc. Il a reçu ses livres de modes pour 1849. 14 avril 1849.

Arbres Fruitiers A VENDRE.

UNE belle collection d'arbres fruitiers ; POMMIERS, POIRIERS greffés sur cognassier. Le tout des meilleures espèces. S'adresser chez le DR. REGNAULT. 12 avril 1849.

4,000 Verges Tapis à l'Huile. M. A. LAFLAMME,

165, RUE CRAIG A MONTREAL. OFFRE en vente, 4,000 verges de Tapis fleuris, de patrons et grands assortis pour salons, passages et escaliers. Tapis de tables, miroirs et soies cirées. A USSI : Toiles cirées pour chapeaux, tapots, manteaux, prelates et toutes sortes de toiles cirées. Montréal, 4 avril 1849.

A LOUER.

UNE belle maison en bois, dans la paroisse de St. Antoine, Rivière Chambly, située vis-à-vis l'église St. Denis, avec un jardin, écurie, remise, etc. On louera cette maison pour une ou plusieurs années. Possession au 1er mai prochain. Pour les conditions s'adresser à M. M. Marchessault ou à Joseph Germain, marchand, à St. Ours.

A LOUER.

UNE MAISON en PIERRE à une étage, située dans la rue St.-Laurent, faubourg St.-Laurent, No. 154. S'adresser à M. Joseph Barsalou, 135, rue St.-Charles-Borromée. 7 mars 1849.

NEUVAIN DE ST.-FRANÇOIS XAVIER.

L'Édition de ce Neuvain, qui a en main une superbe édition de NEUVAIN DE ST.-FRANÇOIS XAVIER. Cette édition est enrichie de l'image adaptée pour le neuvain, en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions. J.-Bte. ROLLAND. 24 février.

Avis à ceux qui doutent. ANALYSE

DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET. LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODÉ auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. Ch. Lavoque m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants. Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient. Chlorure de soude..... 81.66209 Chlorure de potasse..... 7280 Chlorure de chaux..... 95.490 Chlorure de magnésie..... 1.71654 Bromure de magnésie..... 0.96825 Iodure de magnésie..... 0.98989 Carbonate de chaux..... 6.23301 Carbonate de magnésie..... 6.23301 Carbonate de fer..... 0.67348 Silice..... 4.9900 Total des Ingrédients solides..... 92.17607 Eau..... 6.907.82333 7000.00000

La pesanteur spécifique de l'eau est..... 1006.377 Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais elle paraît être considérable. T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique. Bûchem de l'Imp. Génl. Montréal, 5 avril 1849. DIRECTION. Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis que l'on a commencé à publier des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus. En mai prochain, le public verra le grand nombre de certificats qui ont donné des résultats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même.

CHOLÉRA.

En buvant de l'eau de Plantagenet, le public n'a rien à craindre du choléra. Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Le soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses. Je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris ; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en empruntâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte. Je suis, M. e. t., etc. St.-Laurent, 9 janvier 1849. J. S. CAMERON.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, écrivain, fut reçu de A. Dorval écrivain, de Québec, en visite à Montréal : Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écrivain, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus, qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux. A. DORVAL, Conseiller de ville, Québec. Montréal, 24 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demi je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation dont les résultats furent de m'exténuier tellement que je desespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblables circonstances, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient atteints de la même maladie. (Signé.) J. BELL, N. P. Montréal, le 16 janvier 1849. AGENTS FOUR MONTREAL, De. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St.-Paul. M. E. BOWME, Rue McGill.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet et ils s'en sont invariablement bien trouvés ; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup. WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SEANCE DE VENDREDI 13 AVRIL 1849.

RAPPORTÉ POUR L'AVENIR.

AFFAIRES DE ROUTINES.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Les bills grossoyés suivants (du conseil) pour incorporer les "cleres paroissiaux ou cathédrales de Saint-Viateur," dans le village d'Industrie, et pour autoriser les religieux Ursulines de Québec à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, sont lus pour la troisième fois tel qu'amendés, et passés.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—

Le bill pour incorporer la communauté des sœurs de Saint-Joix, dans la paroisse St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation.

Le bill pour incorporer "les sœurs de Miséricorde" par la régide de l'hospice de la Maternité de Montréal.

Le bill pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal.

Le bill pour limiter le nombre des petits-jurés assignés pour comparaître dans les divers cours dans le Haut-Canada et pour pourvoir à leur payer.

L'hon. M. Price présente — Réponse à une adresse de la dernière session, datée 1er mars, 1848, demandant certains documents relatifs aux affaires de Samuel P. Jarvis, etc., ci-devant surintendant des affaires des sauvages.

Le bill relatif aux maîtres et serviteurs, dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill pour autoriser Louis Compe, à recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de St.-Edouard, est considéré en comité; considération ultérieure jeudi prochain.

La Chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées diverses pétitions relatives au chemin Papineau, et passe une résolution qui sera rapportée demain.

La Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer Frédéric C. Capreol et autres, pour les autoriser à construire un chemin depuis Toronto jusqu'au lac Huron; et après avoir siégé pendant quelque temps, M. Méthot rapporte que le comité a passé le bill et y a fait des amendemens.

Et M. Paré ayant soumis la question, que le rapport soit reçu.

L'hon. M. Baldwin propose que le rapport soit reçu de ce jour en trois mois.

Pour:—MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, DeWitt, Hall, Jobin, Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Viger, et Wilson.—12.

Contre:—MM. Badgley, Beaubien, le solliciteur-général Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Cartier, Crisler, Davignon, Flint, Fortier, Holmes, Johnson, Laurin, Macdonald de Glengary, sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Morrison, Papineau, Polette, Robinson, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Stevenson, et Taché.—27.

Ordonné que le rapport soit reçu demain.

Le bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; pour être rapporté demain.

Le bill pour incorporer une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill grossoyé, du conseil, pour prolonger le temps fixé pour payer le nouveau capital de la banque commerciale du district de Midland, est lu pour la seconde fois, et ordre est donné de grossoyer l'amendement.

Le bill amendant l'acte du grand chemin de fer occidental est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender la loi qui règle les lettres de change et les billets promissoires à l'intérieur, et la manière de les protester, est amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender et rendre uniformes les taux de dommages sur les lettres de change protestées en cette province, est considéré en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour abolir les oppositions aux mariages basés sur des promesses de mariage est lu pour la seconde fois, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds et des hypothèques qui pèsent sur iceux est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill amendant l'acte des locataires et locataires est lu pour la seconde fois et amendé en comité; — pour être rapporté demain.

Le bill de l'église méthodiste wesleyenne est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour diviser le comté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des titres, est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de grossoyer le dit bill.

M. Cauchon propose que les autres ordres du jour soient remis à jeudi prochain—rejeté sur division.

M. Blake introduit un bill pour faciliter les arrangements entre les commerçants et leurs créanciers, et pour établir des dispositions quant à la distribution des biens et effets des banqueroutiers; — seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour incorporer la société St.-Patrice de Québec est renvoyé au comité pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour prendre de nouveau en considération, une motion faite lundi dernier que le bill grossoyé (du conseil) intitulé "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies" incorporées à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," passe, est remis à lundi prochain.

Le bill pour régler la construction des glacières aux hautes de moulins dans le Haut-Canada, est de nouveau considéré en comité; sera de nouveau considéré lundi prochain, et sera imprimé tel qu'amendé par le comité spécial.

SEANCE de lundi, 16 avril.

Six pétitions sont présentées et mises sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—

Le bill pour simplifier le transport des biens-fonds dans le Haut-Canada, et pour rendre certains droits et intérêts en iceux saisissables en vertu d'une exécution.

Le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de transport de Québec."

Le bill pour incorporer l'association de la Chambre de lecture et de la bourse des marchands de Montréal.

Pétitions reçues et lues:—

M. Thompson demande la permission d'introduire un bill pour former un nouveau comté dans le Haut-Canada de parties des comtés de Waterloo, Halton et Oxford: rejeté sur division.

M. Blake introduit un bill pour faciliter les arrangements entre les commerçants et leurs créanciers, et pour établir des dispositions quant à la distribution des biens et effets des banqueroutiers; — seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour incorporer la société St.-Patrice de Québec est renvoyé au comité pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour prendre de nouveau en considération, une motion faite lundi dernier que le bill grossoyé (du conseil) intitulé "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies" incorporées à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," passe, est remis à lundi prochain.

Le bill pour régler la construction des glacières aux hautes de moulins dans le Haut-Canada, est de nouveau considéré en comité; sera de nouveau considéré lundi prochain, et sera imprimé tel qu'amendé par le comité spécial.

Le bill pour amender les lois d'enregistrement dans le Haut-Canada est considéré en comité; considération ultérieure remise à jeudi prochain.

Le bill pour pourvoir à la nomination de entraineurs aux personnes prodigues et incapables d'administrer leurs biens dans le Haut-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Un message est reçu du conseil, adoptant les amendemens faits par cette chambre au bill pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Et aussi, adoptant les bills suivants, avec amendemens:—

Bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour des fins de commerce, et contre des sociétés et compagnies non incorporées.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province.

Bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social pour construire des chemins et autres travaux dans le Haut-Canada.

Le bill pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hincinthe, est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

L'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'Institut Canadien de Montréal, est déchargé, et le bill est renvoyé de nouveau au comité spécial auquel il avait été précédemment renvoyé.

Le bill pour autoriser les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à posséder certains biens est considéré en comité: considération ultérieure jeudi prochain.

Le bill relatif aux maîtres et serviteurs, dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill pour autoriser Louis Compe, à recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de St.-Edouard, est considéré en comité; considération ultérieure jeudi prochain.

La Chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées diverses pétitions relatives au chemin Papineau, et passe une résolution qui sera rapportée demain.

La Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer Frédéric C. Capreol et autres, pour les autoriser à construire un chemin depuis Toronto jusqu'au lac Huron; et après avoir siégé pendant quelque temps, M. Méthot rapporte que le comité a passé le bill et y a fait des amendemens.

Et M. Paré ayant soumis la question, que le rapport soit reçu.

L'hon. M. Baldwin propose que le rapport soit reçu de ce jour en trois mois.

Pour:—MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, DeWitt, Hall, Jobin, Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Viger, et Wilson.—12.

Contre:—MM. Badgley, Beaubien, le solliciteur-général Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Cartier, Crisler, Davignon, Flint, Fortier, Holmes, Johnson, Laurin, Macdonald de Glengary, sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Morrison, Papineau, Polette, Robinson, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Stevenson, et Taché.—27.

Ordonné que le rapport soit reçu demain.

Le bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; pour être rapporté demain.

Le bill pour incorporer une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité.

Le bill grossoyé, du conseil, pour prolonger le temps fixé pour payer le nouveau capital de la banque commerciale du district de Midland, est lu pour la seconde fois, et ordre est donné de grossoyer l'amendement.

Le bill amendant l'acte du grand chemin de fer occidental est lu pour la seconde fois, amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender la loi qui règle les lettres de change et les billets promissoires à l'intérieur, et la manière de les protester, est amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender et rendre uniformes les taux de dommages sur les lettres de change protestées en cette province, est considéré en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour abolir les oppositions aux mariages basés sur des promesses de mariage est lu pour la seconde fois, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds et des hypothèques qui pèsent sur iceux est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill amendant l'acte des locataires et locataires est lu pour la seconde fois et amendé en comité; — pour être rapporté demain.

Le bill de l'église méthodiste wesleyenne est amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer.

Le bill pour diviser le comté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des titres, est lu pour la seconde fois, amendé en comité et ordre est donné de grossoyer le dit bill.

M. Cauchon propose que les autres ordres du jour soient remis à jeudi prochain—rejeté sur division.

M. Blake introduit un bill pour faciliter les arrangements entre les commerçants et leurs créanciers, et pour établir des dispositions quant à la distribution des biens et effets des banqueroutiers; — seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour incorporer la société St.-Patrice de Québec est renvoyé au comité pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour prendre de nouveau en considération, une motion faite lundi dernier que le bill grossoyé (du conseil) intitulé "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies" incorporées à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," passe, est remis à lundi prochain.

Le bill pour régler la construction des glacières aux hautes de moulins dans le Haut-Canada, est de nouveau considéré en comité; sera de nouveau considéré lundi prochain, et sera imprimé tel qu'amendé par le comité spécial.

société d'agriculture du district de Niagara, et passe une résolution qui sera rapportée demain.

Le bill grossoyé (du conseil) pour le soulagement de Joseph Richard Thompson et Henry Jessup est lu pour la seconde fois; — troisième lecture, demain.

Les autres ordres du jour sont remis à jeudi prochain.

Et la Chambre s'ajourne.

SEANCE de mardi, 17 avril.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—

Le bill (du conseil) pour prolonger le temps fixé pour payer le nouveau capital de la banque Commerciale du district de Midland, tel qu'amendé.

Le bill pour incorporer la compagnie de la baie de Cuivre du lac Huron.

Le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec.

Le bill pour abolir les oppositions aux mariages fondés sur des promesses de mariage.

Le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de Montréal et Troy.

M. Guy présente le premier rapport du comité auquel ont été renvoyées les réponses aux adresses pour des états du revenu des shérifs du district de Montréal et de l'huissier-audencier et son assistant, dans la cour du banc de la reine de ce district; — et le rapport est renvoyé au comité de toute la chambre pour considérer la convenance d'amender cette partie de l'ordonnance 25 Geo. 3. qui permet aux shérifs de retenir 2 1/2 pour cent sur les deniers publics placés entre leurs mains; — pour être imprimé.

Les amendemens du conseil au bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et générale de la province, sont aussi pris en considération et adoptés.

L'hon. M. Malcolm Cameron présente — Réponse à une adresse du 29 du mois dernier, pour un état du coût des cure-môles achetées pour creuser le lac St.-Pierre.

Sur motion de M. Morrison, la Chambre se forme en comité pour considérer la convenance de régler les assurances à l'étranger, et passe la résolution suivante, qui est rapportée et adoptée:—

Résolu:—Qu'il est expédient de régler les assurances à l'étranger et d'établir un recours contre iceux.

M. Morrison introduit alors un bill pour régler les assurances à l'étranger; seconde lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'hon. M. Boulton, une adresse est votée, demandant copies de tous les rapports annuels faits par les commissaires de l'Asile temporaire des lunatiques de la province à Toronto, pour les années 1845-6-7-8 et 8 inclusivement, conformément aux réglemens des commissaires et approuvés par le gouvernement.

M. Lemieux présente un bill pour limiter les actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites; seconde lecture, jeudi prochain.

M. Drummond présente un bill déclaratoire de la loi concernant les mépris de cours dans le Bas-Canada; seconde lecture, vendredi prochain.

Les amendemens faits en comité, hier, au bill pour incorporer Frederick C. Capreol et autres, pour les autoriser à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au lac Huron, — au bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, — au bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locuteurs et locataires, — au bill de la maison d'école de grammair du district des Outaouais, — et au bill pour incorporer la ville de Peterborough, sont rapportés et adoptés, et ordre est donné de grossoyer les divers bills.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre, sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions relatives au chemin Papineau, est remis à jeudi prochain.

Le bill pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront prélevés dans les travaux publics de la province et pour d'autres fins relatives aux dits travaux, est lu pour la seconde fois et amendé en comité; — sera rapporté demain.

Le bill pour administrer les terres publiques et en disposer, et le bill des arpentiers sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité pour mardi prochain.

Un message est reçu du conseil, adoptant le bill de l'indemnité des membres sans amendemens; et le bill de qualification des apprentis pilotes, — le bill de la nouvelle municipalité du Saguenay, — et le bill de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, avec des amendemens.

La chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour abroger le tarif actuel des droits de douanes et en substituer un autre, et passe diverses résolutions, qui sont rapportées demain.

Le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et contrats de biens-fonds, dans le bureau d'enregistrement de Montréal, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour vendredi prochain.

Le bill pour vendre et mieux administrer les bois de construction sur les terres de la couronne, est lu pour la seconde fois, et renvoyé en comité pour vendredi prochain.

Le bill pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité pour mardi prochain.

Et la chambre s'ajourne.

SEANCE de mardi, 17 avril.

Une pétition est présentée et mise sur la table.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—

Le bill pour simplifier le transport des biens-fonds dans le Haut-Canada, et pour rendre certains droits et intérêts en iceux saisissables en vertu d'une exécution.

Le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de "la compagnie de transport de Québec."

Le bill pour incorporer l'association de la Chambre de lecture et de la bourse des marchands de Montréal.

Pétitions reçues et lues:—

M. Thompson demande la permission d'introduire un bill pour former un nouveau comté dans le Haut-Canada de parties des comtés de Waterloo, Halton et Oxford: rejeté sur division.

M. Blake introduit un bill pour faciliter les arrangements entre les commerçants et leurs créanciers, et pour établir des dispositions quant à la distribution des biens et effets des banqueroutiers; — seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de M. Chauveau, le bill pour incorporer la société St.-Patrice de Québec est renvoyé au comité pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour prendre de nouveau en considération, une motion faite lundi dernier que le bill grossoyé (du conseil) intitulé "Acte pour pourvoir à l'établissement de compagnies" incorporées à fonds social pour l'exploitation des manufactures, des mines et pour des fins mécaniques et chimiques," passe, est remis à lundi prochain.

Le bill pour régler la construction des glacières aux hautes de moulins dans le Haut-Canada, est de nouveau considéré en comité; sera de nouveau considéré lundi prochain, et sera imprimé tel qu'amendé par le comité spécial.

Vous pouvez encor être guéri!



ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON DE RHUMATISME ET DE RHUMATISME GOUTTEUX.

Extrait d'une lettre de M. Thomas Brunton, propriétaire de la Taverne de Waterloo à Coatham, dans le comté d'York, datée du 23 septembre, 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la goutte rhumatismale, et que pendant dix semaines avant d'avoir fait usage de vos médecines j'ai été si mal que j'ai cru que j'allais bientôt mourir. Lorsque je vis vos remèdes avertis dans la gazette que je reçois, j'ai cru devoir en essayer. Je me frictions avec l'onguent comme la direction l'indique et je couvris la partie friccionada de feuilles de choux — je pris de plus de vos pilules matin et soir. Après trois semaines, je pus avec l'aide d'un bâton marcher pendant une heure ou deux, et après sept semaines, je pus marcher sans bâton. Maintenant, je suis avec la permission de Dieu et l'aide de vos médecines, très bien, et depuis sept mois je vaque à mes affaires sans ressentir aucun symptôme de retour de mon ancienne maladie. Outre la guérison de ma goutte rhumatismale, j'ai eu depuis peu une preuve que vos pilules et votre onguent peuvent guérir toutes blessures ou ulcères; car une femme habitant près de chez moi, avait depuis 4 ans une mauvaise jambe que personne n'avait pu guérir — je lui procurai de vos pilules et de votre onguent, qui la guérissent bien vite, après que toute autre chose n'avait pu faire. Pour votre information, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai servi pendant 25 ans ma patrie dans le premier régiment des Life Guards et fut 18 ans caporal. J'ai été deux ans à la guerre d'Espagne et fut à la bataille de Waterloo; j'ai reçu mon congé le 2 septembre, 1833. L'officier commandant de ce temps était le col. Lyon qui est maintenant général. J'ai appartenu à la troupe du capt. Henry Baring. (Signé.) THOMAS BRUNTON.

Extrait d'une lettre de M. André Brack, forgeron, habitant à Eyemouth, près de Berwick, datée du 10 octobre 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

Monsieur, — C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans, d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement, je consultai à différents temps tous les médecins célèbres, mais en vain. J'étais souvent incapable de travailler; personne ne peut comprendre les douleurs cuisantes que j'ai endurées. Ma jambe est maintenant aussi saine qu'elle l'a jamais été par le moyen de votre onguent et de vos pilules, ce que je fis et dus par leur conseil. J'ai été obligé de consulter quelques uns de ses célèbres médecins; ce que je fis et l'on me dit, que pour sauver mon pied il fallait me couper deux orteils. Au désespoir je retournai chez moi pour porter cette mauvaise nouvelle à ma femme, résolu de souffrir l'amputation; quelques semaines, capable de continuer mon occupation ordinaire, et maintenant je suis parfaitement guéri. (Signé.) OLIVIER S. JENKINS.

Les Pilules devraient être employées conjointement avec l'onguent dans la plus part des cas ci-dessous:—

- Mal des Jambes, Lumbago, Mal des Seins, Hémorrhoides, Brûlures au lieu ou à la Peau, Rhumatisme, Gouttes, Cors aux Pieds, (mou), Mal de Gorge, Cancres, Maladies de la Peau, Fistules, Maladies de la Tête, Jointures contractées, Scorbout, Goutte, Humeurs à la Tête, Enflures Glanduleuses, Tumeurs, Ulcères.

Agents, pour Montréal, Dr. PICHAULT, rue Notre-Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Donegan, et MM. SAVAGE et Cie, rue Notre-Dame.

N. B.—Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

CHAMBRES DE DACUERREOTYPE.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT, AU-DESSUS DU MAGASIN DE L. P. BOIVIN.

M. BUXTON a l'honneur d'informer ses amis et le M. public en général qu'il vient d'ouvrir des chambres, au lieu ci-dessus mentionné, où il se propose d'exercer l'art de prendre son pied droit à la Daguerreotype. Il garantira dans tous ses portraits une ressemblance satisfaisante. Son établissement est ouvert à tous ceux qui désireront le visiter et examiner ses échantillons. Ses prix sont très modérés. M. BUXTON enseigne cet art et fournit des appareils de Daguerreotype complets. 6 décembre, 1848.

L. P. BOIVIN,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

Le Répertoire National,

ou RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

ON peut s'abonner à cette publication, chez MM. Fabre et Cie, à la chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, au bureau de l'Avenir ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell Gibson. 20 nov., 1848.

T. CADOTTE,

MARCHANT de Cuir, Harnais, Bottes, Souliers, etc., etc., etc., à l'enseigne de la BOTTE ROUGE. PLACE JACQUES QUARTIER. 24 mai 1848.

BLANCS D'OPPOSITION

AFIN DE CONSERVER. AUSSI: BLANCS DE VENTES. BLANCS D'OBLIGATIONS pour les NOTAIRES. En vente au bureau de l'Avenir, 122 1/2 rue St.-Paul, à Montréal. 13 décembre 1848.

Atelier Typographique.

P. GENDRON, RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

- On exécute à cet atelier toutes sortes d'ouvrages tel que Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'Enterrement, Cartes d'Adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'assurance, Traités, Cartes de Visites, Connaissances, Annonces de Diligences, Programmes de Spectacles, etc. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement. A meilleur marche que jamais!!! P. GENDRON. 13 déc. 1848.

AVIS.

AUX CAPITALISTES ET AUTRES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Le Village d'Industrie étant situé sur la Rivière de L'Assomption, au centre d'une grande population, dans le district de Montréal, et qu'à onze milles du fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures dont le Canada a un si grand besoin.

Et les soussignés désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long-terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de loas et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout des prix et conditions très favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LEOLEL, G. DE LANOUIÈRE, A. T. VOAUDR.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

ORGUE A VENDRE.

UN superbe ORGUE à vend. (Cinq Jeux complets) peut être vu à l'église Bonsecours. Pour plus amples informations s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER 84 rue St.-Denis. 21 février, 1849.

Musique! Mnsique!

M. A. PEPIN, jeune musicien canadien, enseignera à toucher le piano aux personnes qui désira